

République française

Département de la Loire

SIVU CHAZELLES GUMIERES

Séance du 22 juin 2023

Membres en exercice :

7

Date de la convocation: 16/06/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bruno LOUBATIERE

Présents : 5

Présents : Bruno LOUBATIERE, Marie Laure JOURDY-BESSET, Charlotte SOULAS, Gilles SOLEILLANT, Claire MONTCEL

Votants: 5

Pour: 5

Représentés:

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Emilie ZOUAOUI, Emilie AFFASSI

Secrétaire de séance: Claire MONTCEL

Objet: Modification du volume horaire - DE_007_2023

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le Président expose au SICHAGU la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail du poste de l'adjoint technique , en raion de la réorganisation du service.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le SICHAGU ,

DECIDE :

De porter, à compter du 1er septembre 2023, de 25h à 23h50 la durée hebdomadaire de travail

Monsieur le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Président
Bruno LOUBATIERE

SICHAGU
Syndicat Intercommunal
Chazelles Gumières
42560 Chazelles/Lavieu



Le Secrétaire de Séance



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___